



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-573

PUBLIÉ LE 29 JUILLET 2022

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris /**

75-2022-07-28-00005 - Arrêté portant délégation de signature de la Directrice de la Stratégie et de la Transformation (2 pages) Page 3

## **GHU Paris psychiatrie & neurosciences / Direction Générale**

75-2022-07-15-00005 - Décision n°2022-031 portant délégation de signature - Direction des finances, du contrôle de gestion, de la facturation et des plateaux techniques (3 pages) Page 6

75-2022-08-01-00001 - Décision n°2022-032 portant délégation de signature - Direction des finances, du contrôle de gestion, de la facturation et des plateaux techniques (6 pages) Page 10

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-07-28-00005

Arrêté portant délégation de signature de la  
Directrice de la Stratégie et de la Transformation

**Arrêté portant délégation de signature  
de la Directrice de la Stratégie et de la Transformation**

La Directrice de la Stratégie et de la Transformation,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n° 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature aux directeurs des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté du 22 juillet 2020 relatif aux missions de la Direction de la Stratégie et de la Transformation de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Sophie BRUN, adjointe à la directrice de la stratégie et de la transformation de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, à l'effet de signer, au nom de la Directrice de la Stratégie et de la Transformation de l'AP-HP, tous les actes, arrêtés, décisions relevant des attributions et du fonctionnement de la Direction de la Stratégie et de la Transformation.

**ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle MOUNIER-EMEURY, directrice du département développement durable et accueil patients et des proches, à l'effet de signer tous les actes, arrêtés, décisions relevant de son champ d'attribution, en particulier le service civique.

**ARTICLE 3 :**

Les titulaires de la présente délégation assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 susvisé du Code de la santé publique.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 28 juillet 2022



GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2022-07-15-00005

Décision n°2022-031 portant délégation de signature - Direction des finances, du contrôle de gestion, de la facturation et des plateaux techniques

Délégation n°2022-031

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DES FINANCES, DU CONTROLE DE GESTION,  
DE LA FACTURATION ET DES PLATEAUX TECHNIQUES**

**FINANCES ET CONTROLE DE GESTION**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Philippe CHARLES au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Habib BEKHTI au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

**DECIDE**

**Article 1**

Délégation est donnée à **Monsieur Philippe CHARLES, Directeur des Finances, du Contrôle de Gestion, de la Facturation et des Plateaux Techniques**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- tous actes, décisions, documents et correspondances relevant de l'activité de sa direction,
- les contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité de sa direction,
- toutes notes relatives à l'organisation et à l'animation de sa direction, l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- toutes pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord-cadre) répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT, conformément à l'article R 2122-8 du Code de la Commande Publique,
- tous les documents décrits à l'article 2.

## Article 2

Les documents faisant l'objet de la délégation décrite aux articles ci-après sont les suivants :

- toutes correspondances liées à l'activité des finances et du contrôle de gestion ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'information relevant des finances et du contrôle de gestion,
- tous bons de commandes, dans le cadre de marchés publics signés,
- toutes attestations de service fait,
- les factures et bordereaux de mandatement et de recettes.

## Article 3

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Philippe CHARLES, délégation est donnée à **Monsieur Habib BEKHTI, Directeur Adjoint au Directeur des Finances** à l'effet de signer au nom du Directeur les documents énumérés aux articles 1 et 2.

## Article 4

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Philippe CHARLES et de Monsieur Habib BEKHTI, délégation est donnée à **Madame Valérie CERTAIN, Attachée Principale d'Administration Hospitalière à la Direction des finances**, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents énumérés aux articles 1 et 2.

## Article 5

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Philippe CHARLES, de Monsieur Habib BEKHTI et de Madame Valérie CERTAIN, délégation à l'effet de signer les documents énumérés à l'article 2 est donnée à :

- **Madame Sophie BIZARRO, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des Finances,**
- **Madame Hendelle TOUZE, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des Finances,**
- **Madame Marie APRONIA, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des Finances.**

## Article 6

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Établissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.



## **Article 7**

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 15 juillet 2022

Guillaume COUILLARD  
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2022-08-01-00001

Décision n°2022-032 portant délégation de signature - Direction des finances, du contrôle de gestion, de la facturation et des plateaux techniques

Délégation n°2022-032

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DES FINANCES, DU CONTROLE DE GESTION,  
DE LA FACTURATION ET DES PLATEAUX TECHNIQUES**

**ADMISSIONS – FACTURATION - REGIE**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Philippe CHARLES au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Habib BEKHTI au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

**DECIDE**

**Article 1**

Délégation est donnée à **Monsieur Philippe CHARLES, Directeur des Finances, du Contrôle de Gestion, de la Facturation et des Plateaux Techniques**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- tous actes, décisions, documents et correspondances relevant de l'activité de sa direction,
- les contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité de sa direction,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction ainsi que l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- toutes pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord-cadre) répondant à un besoin, dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT, conformément à l'article R 2122-8 du Code de la Commande Publique,
- tous bons de commandes, dans le cadre de marchés publics signés,
- toutes attestations de service fait.

## **Article 2**

Délégation est donnée à **Monsieur Habib BEKHTI, Directeur Adjoint au Directeur des Finances** à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité des admissions et de la facturation, ainsi que les actes, décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations relevant du domaine des admissions et de la facturation,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de la Direction des admissions et de la facturation ainsi que l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- toutes demandes de congés des agents placés sous sa responsabilité,
- tous contrats et conventions liés à l'activité des admissions et de la facturation, hors marchés publics,
- toutes attestations de service fait,
- tous bordereaux de recettes de la Direction des admissions et de la facturation,
- tous ordres de paiement adressés au receveur,
- toutes autorisations de poursuite des débiteurs,
- toutes mises en instance de recouvrement,
- toutes remises gracieuses et refus de remises gracieuses,
- tous ordres de paiement adressés au Receveur.

Délégation est donnée à **Monsieur Habib BEKHTI, Directeur Adjoint au Directeur des Finances**, pour agir devant les tribunaux compétents dans le cadre des recours contentieux action sociale et facturation.

## **Article 3**

Délégation est donnée à **Madame Céline DEKUSSCHE, Attachée principale d'administration hospitalière, Responsable de la facturation et des régies du GHU Paris**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la direction des admissions et de la facturation ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations relevant de sa compétence,
- tous bordereaux de recettes de la Direction des admissions et de la facturation,
- toutes mises en instance de recouvrement des frais de séjour (psychiatrie, MCO, consultations externes et séjours médico-sociaux),
- toutes correspondances aux patients et aux organismes tiers payants, organismes d'Assurance Maladie pour toute question relative au règlement des frais de séjour ou des soins externes,
- toutes lettres de transmission et bulletins de séjour/sortie adressés aux patients ou à leurs ayants droit,
- tous devis d'hospitalisation et de soins externes,
- tous refus de remises gracieuses,
- tous ordres de paiement adressés au receveur,
- tous congés des agents de la direction,
- toutes déclarations de décès,
- transport de corps sans mise en bière.

Délégation est donnée à **Madame Céline DEKUSSCHE, Attachée principale d'administration hospitalière, Responsable de la facturation et des régies du GHU Paris**, pour agir, devant les tribunaux compétents, dans le cadre des recours contentieux action sociale et facturation.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Habib BEKHTI, délégation est donnée à **Madame Céline DEKUSSCHE, Attachée principale d'administration hospitalière, Responsable de la facturation et des régies du GHU**, à effet de signer tous les documents énumérés à l'article 2.

#### **Article 4**

##### **Facturation du site Sainte-Anne**

Délégation est donnée à **Madame Sandra GINON, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du Directeur, pour le site Sainte-Anne :

- toute correspondance liée à l'activité de la Direction des admissions et de la facturation pour le site Sainte-Anne ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations relatives à la Facturation,
- tous bordereaux de recettes de la Direction des admissions et facturation pour le site Sainte-Anne,
- toutes mises en instance de recouvrement des frais de séjour (psychiatrie, MCO et consultations externes) du site Sainte-Anne,
- toutes correspondances aux patients et aux organismes tiers payants, organismes d'Assurance Maladie pour toute question relative au règlement des frais de séjour ou des soins externes du site Sainte-Anne,
- toutes lettres de transmission et bulletins de séjour/sortie adressés aux patients du site Sainte-Anne ou à leurs ayants droit,
- tous devis d'hospitalisation et de soins externes du site Sainte-Anne,
- tous refus de remises gracieuses,
- les congés des agents pour le site Sainte-Anne.
- toutes déclarations de décès,
- transport de corps sans mise en bière.

Délégation est donnée à **Madame Sandra GINON, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des admissions et de la facturation**, pour agir, devant les tribunaux compétents, dans le cadre des recours contentieux action sociale et facturation.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Habib BEKHTI et de Madame Céline DEKUSSCHE, délégation est donnée à **Madame Sandra GINON, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des admissions et de la facturation**, à effet de signer tous les documents énumérés à l'article 2.

#### **Article 5**

##### **Facturation du site Sainte-Anne**

Délégation est donnée à **Monsieur Romain LECLERCQ, Adjoint des cadres à la Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du Directeur, pour le site Sainte-Anne :

- toute correspondance liée à l'activité du service pour le site Sainte-Anne ainsi que les attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de la Direction des admissions et de la facturation.
- Toutes correspondances aux patients et aux organismes tiers payants pour les questions relatives au règlement des frais de séjour ou des soins externes du site Sainte-Anne,
- Toutes lettres de transmission des bulletins de séjour adressées aux patients du site Sainte-Anne ou à leurs ayants droit,
- Tous devis d'hospitalisation du site Sainte-Anne,
- Les congés des agents pour le site Sainte-Anne.

## **Article 6**

### **Facturation des sites hospitaliers Paris Nord et Perray**

Délégation est donnée à **Madame Farah CHOUAF, Adjoint des cadres à la Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur, pour les sites hospitaliers mentionnés en objet de l'article 6 :

- toute correspondance liée à l'activité de la Direction des admissions et de la facturation ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations relatives à la Facturation,
- toutes correspondances aux patients et aux organismes tiers payants pour les questions relatives au règlement des frais de séjour de ces sites hospitaliers,
- toutes lettres de transmission et bulletins de séjour/sortie adressés aux patients de ces sites hospitaliers ou à leurs ayants droit,
- tous devis d'hospitalisation de ces sites hospitaliers,
- Les congés des agents de ces sites hospitaliers.

## **Article 7**

### **Régie du site Sainte-Anne**

Délégation est donnée à **Monsieur Franck CHEVET et Madame Nuhade RABHI, respectivement Régisseur et Régisseur suppléant de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU - site Sainte-Anne » à la Direction des admissions et facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la régie « Régie GHU – Site Sainte-Anne »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature,
- congés des agents de toutes les régies du GHU Paris.

## **Article 8**

### **Régie du site Bichat**

Délégation est donnée à **Madame Isabelle POINTCHEVAL et Madame Stéphanie MISTRETTA, respectivement Régisseur et Régisseur suppléant de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – Site Bichat » à la Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la régie « Régie GHU – Site Bichat »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature.

## **Article 9**

### **Régie du site Hauteville**

Délégation est donnée à **Madame Fathia LACROIX, Madame Emilie ZETLAOUI et Madame Anaïs HAGEAUX, respectivement Régisseur et Régisseurs suppléants de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – Site Hauteville » à la Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la régie « Régie GHU – Site Hauteville »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature.

## **Article 10**

### ***Régie du site Lasalle***

Délégation est donnée à **Monsieur Rémy ASNAN, Madame Faïten BEN KAHIA et Madame Noa MENDES, respectivement Régisseur et Régisseurs suppléants de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – Site Lasalle »** à la Direction des admissions et de la facturation, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la régie « Régie GHU – Site Lasalle »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature.

## **Article 11**

### ***Régie d'Avron***

Délégation est donnée à **Madame Stéphanie MISTRETTA, Madame Sylvie SERVANT et Madame Katiba LAHCENE, respectivement Régisseur et Régisseurs suppléants de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – Site Avron »** à la Direction des admissions et de la facturation, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la régie « Régie GHU – Site Avron »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature.

## **Article 12**

### ***Régie du site Henri Ey***

Délégation est donnée à **Monsieur Rémy ASNAN, Madame Noa MENDES et Madame Cathy JANKOWSKI, respectivement Régisseur et Régisseurs suppléants de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – Site Henri Ey »** à la Direction des admissions et de la facturation, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la régie « Régie GHU – Site Henri Ey »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature.

## **Article 13**

### ***Régie du site Neuilly-sur-Marne***

Délégation est donnée à **Madame Stéphanie MISTRETTA, Madame Isabelle LEMOS et Madame Hermeline CALMELS, respectivement Régisseur et Régisseurs suppléants de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – Site Neuilly-sur-Marne »** à la Direction des admissions et de la facturation, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la « Régie GHU – Site Neuilly-sur-Marne »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature.

## **Article 14**

### **Régie du site Perray**

Délégation est donnée à **Madame Florence TAILLEDET et Madame Aurélia MEIRHAEGHE, respectivement Régisseur et Régisseur suppléant de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – Site Perray » à la Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur, pour le site du Perray :

- toute correspondance liée à l'activité de la « Régie GHU – Site Perray »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature,
- toute correspondance de la Direction des admissions et de la facturation pour le site hospitalier du Perray ainsi que les attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de la Direction des admissions et de la facturation,
- toutes correspondances aux patients et aux organismes tiers payants pour les questions relatives au règlement des frais de séjour du site hospitalier du Perray,
- toutes lettres de transmission des bulletins de séjour adressées aux patients du site hospitalier du Perray ou à leurs ayants droit.

## **Article 15**

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Établissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

## **Article 16**

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> août 2022

Guillaume COUILLARD  
Directeur